

COM'

Aubrac Lot Causses Tarn



alternatives pour faciliter le tri et le recyclage de ces biodéchets.

Après deux opérations en 2018 et 2020, la communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn lance une nouvelle campagne de sensibilisation et de valorisation de ces déchets via le compostage. La collectivité vous propose d'acquérir un composteur individuel à un prix réduit de 25€ afin de diminuer le volume de vos ordures ménagères. Les biodéchets représentent 25 à 30% du

le volume de vos ordures ménagères. Les biodéchets représentent 25 à 30% du volume des ordures ménagères. Nous étudions avec le syndicat départemental d'énergie et d'équipement (SDEE) des solutions qui pourraient éventuellement être proposées aux professionnels pour les aider à respecter leurs obligations.

Outre les biodéchets nous invitons les habitants du territoire à amplifier le tri des autres déchets notamment, le verre, les emballages et le carton que nous retrouvons encore trop souvent dans le sac des ordures ménagères alors que des colonnes de tri existent sur toutes les communes. Une zone de réemploi des objets sur le site de la déchetterie de Trémolet, en partenariat avec l'association AIDES DES CAUSSES À L'AUBRAC (recyclerie) de Saint Géniez d'Olt est également à disposition. Notre objectif vise à réduire à son strict minimum le volume des ordures ménagères. C'est bon pour l'environnement. C'est bon pour notre porte-monnaie.

En effet, l'enfouissement des ordures ménagères et des déchets non triés est fortement pénalisé par le versement d'une taxe (TGAP : taxe générale sur les activités polluantes) payée par la collectivité, mais répercutée sur la TEOM (taxe

d'enlèvement des ordures ménagères) et redevance.

ENSEMBLE, RELEVONS CE DÉFI AVEC OPTIMISME ET ENGAGEMENT
FAISONS DU TRI UN RÉFLEXE NATUREL, ET CONTRIBUONS AINSI
À LA PRÉSERVATION DE NOTRE CADRE DE VIE
ET À LA RÉDUCTION DE NOS DÉPENSES COLLECTIVES

Jean-Claude SALEIL Président de la CC ALCT

Jean-Paul POURQUIER

Vice-Président en charge de la collecte et traitement des déchets

COMMISSION

66 COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS, DÉCHETS ASSIMILÉS ET GESTION DES DÉCHETTERIES 99

La Communauté de Communes
Aubrac Lot Causses Tarn (CC ALCT)
est en charge des déchets sur le territoire.
A ce titre, la commission "Collecte
et Traitement des Déchets Ménagers,
Déchets Assimilés et Gestion des
Déchetteries" travaille sur les besoins
et problématiques en matière
de déchets, et propose des
orientations stratégiques.

Elle intervient sur la gestion des collectes d'Ordures Ménagères (OM), le tri sélectif en lien avec le SDEE (Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère) et la gestion des déchetteries.



LES MEMBRES DE LA COMMISSION

Jean-Paul POURQUIER (commune du Massegros Causses Gorges) Vice-Président chargé de cette Commission

Valérie SAGNET POUGET (commune de Banassac-Canilhac)

Noël LAFOURCADE (commune de Chanac)

Fabrice VIDAL (commune d'Esclanèdes)

Sébastien BLANC (commune de La Canourgue)

Emmanuel CASTAN (commune de La Tieule)

Joël REVERSAT (commune des Hermaux)

Jean-Louis VAYSSIER (commune des Salces)

Michel DUPUY (commune des Salelles)

Joël GROUSSET (commune de Saint-Germain-du-Teil)

René CONFORT (commune de Saint-Saturnin)

Nicolas COUPIN (commune de Trélans)

LA GESTION DES DÉCHETS EN RÉGIE

La CC ALCT gère directement certaines missions (en régie) tandis que d'autres sont confiées à différents intervenants. (voir page suivante)

La CC ALCT assure la collecte des ordures ménagères sur les communes de Chanac, Cultures, Esclanèdes et Les Salelles. Elle dispose de deux déchetteries (à Esclanèdes et Trémolet).

L'ÉQUIPE EST CONSTITUÉE DE :

2 agents de collecte des OM, 2 gardiens de déchetterie, 1 agent chargé de la mise en œuvre du Plan Local de Prévention des Déchets.

Par ailleurs, une partie du temps du responsable technique qui assure la coordination des équipes et un agent technique polyvalent (qui assure les remplacements) interviennent également. Soit au total 5 équivalents Temps Plein Technique consacrés à la mission des déchets.

LES MOYENS TECHNIQUES DONT DISPOSE LA CC ALCT SONT :

1 camion de collecte des OM, 2 tractopelles, 1 compacteur, 2 utilitaires.

La déchetterie de Saint-Germain-du-Teil est gérée par le SIVOM Aubrac Colagne auquel la CC ALCT verse une participation.





Le SDEE récupère les OM de l'ensemble du territoire de la CC ALCT au quai de transfert de Trémolet

LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE ET D'ÉQUIPEMENT DE LA LOZÈRE

Spécialisé dans les domaines des énergies, du développement durable et des réseaux, le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère (SDEE) se positionne comme l'un des acteurs incontournables de l'aménagement du territoire en Lozère.

Ses nombreux champs d'intervention englobent notamment des aspects environnementaux tels que le traitement et la valorisation des déchets. C'est à ce titre que pour la CC ALCT le SDEE assure : le traitement des OM, gère la collecte sélective et la gestion des déchets issus des déchetteries.



Les OM sont évacuées au centre d'enfouissement technique (CET) sur le site de Redondel (Mende)

Le SDEE assure la gestion des collectes sélectives (verre, papier, emballages)

Le SDEE assure le transport et la valorisation des déchets issus des déchetteries.

SOCIÉTÉ MÉDITERRANÉENNE DE NETTOIEMENT (SMN) SERVICE DE COLLECTE D'ORDURES MÉNAGÈRES

La CC ALCT a confié la collecte des ordures ménagères par délégation de service public à la société méditerranéenne de nettoiement gérée par le Groupe Nicollin sur les communes de Banassac-Canilhac, La Canourgue, Les Hermaux, Laval-du-Tarn, Massegros Causses Gorges, Saint-Germain-du-Teil, Saint-Pierre-de-Nogaret, Saint-Saturnin, Les Salces, La Tieule et Trélans.

Une fois collectés, les déchets sont rassemblés au quai de transfert situé à la déchetterie de Trémolet avant d'être récupérés par le SDEE.



LE RELAIS COLLECTE DES VÊTEMENTS

Des points de collecte gérés par l'entreprise d'insertion "Le Relais" sont répartis sur le territoire de la CC ALCT pour la récupération de vêtements. Les textiles utilisables en l'état sont revendus à bas prix dans les boutiques du Relais ou bien destinés à l'export. Les autres sont recyclés en chiffons d'essuyage pour l'industrie ou autres filières de recyclage.

LES DÉCHETS

en quelques chiffres...

Pour la gestion des déchets, la CC ALCT dispose d'une enveloppe d'environ 1200 000° issue des recettes de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, la redevance spéciale "Camping et Colonies", et la facturation aux professionnels en déchetterie.

Le taux actuel de la TEOM est de 13,26%. L'objectif des élus de la CC ALCT est de tout faire pour ne pas l'augmenter et pour cela il est indispensable que les quantités d'OM diminuent grâce à la valorisation et au tri (voir articles suivants).





TGAP

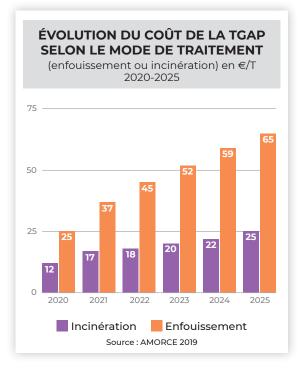
MOINS PRODUIRE DE DÉCHETS, C'EST MIEUX POUR L'ENVIRONNEMENT ET MIEUX POUR SON PORTE-MONNAIE!

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est due par les producteurs de déchets. Elle vise à pénaliser les collectivités et entreprises dont les activités sont considérées comme polluantes.

La CC ALCT est redevable de la TGAP proportionnellement à la quantité d'ordures ménagères et les déchets non valorisés qui sont évacués au centre d'enfouissement technique

La CC ALCT doit financer cette "pénalité" par la participation financière des habitants via la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) et la redevance spéciale.

Le tarif de la TGAP est fixé chaque année à la tonne de déchets (en 2024 : 59€). Le montant de la taxe varie selon le type de déchet concerné et l'activité, ainsi que le type de traitement effectué (enfouissement ou incinération). Son évolution subit d'année en année une augmentation considérable.



L'augmentation de la TGAP et de la TEOM peuvent sembler être des mesures fiscales imposées par les autorités publiques.

Ce sont les citoyens qui subissent les conséquences directes et indirectes à travers des taxes accrues. Cependant, nous sommes aussi le premier levier d'action pour stabiliser l'augmentation liée à la collecte des ordures. Un meilleur tri sélectif est un premier pas vers une réduction des ordures ménagères enfouies, et donc, des coûts qui y sont liés.

COMMENT RÉDUIRE NOTRE POUBELLE D'ORDURES MÉNAGÈRES ?

EN TRIANT

> Bac jaune: tous les emballages (plastiques, petits cartons, boîtes de conserve, bouchons...)

Bac vert : le verreBac bleu : le papier

- > Déchetterie ou benne de collecte spécifique : gros cartons compactés
- > Bornes de collecte Relais : textile
- Points de collecte en grande surface et déchetterie : piles et ampoules
- > Déchetterie : matériel électrique et électronique, électroménager, huiles usagées, encombrants, déchets verts, tous autres déchets...



LE COMPOSTEUR

BIO-SEAU

OFFERT



LE COMPOSTAGE : AVEC OU SANS JARDIN
LE COMPOSTAGE EST POSSIBLE

> Plan compost 2024

La CC ALCT met à disposition des composteurs à tarif préférentiel de 25€ (acheté par la CC ALCT 97€/composteur).

Conditions de réservation d'un composteur 200L, en Douglas Cat 3 : 1 seul par foyer et une résidence sur une des communes de la Communauté de Communes.

La mise à disposition se fait à l'issue d'une séance d'information obligatoire sur la pratique du compostage d'environ 1 heure.

Pour réserver votre composteur, envoyez vos coordonnées : Nom, Prénom, Commune, Téléphone, Mail

Contact ComCom ALCT: gregory.malaviolle@ccalct.fr - 06 79 17 13 86

Si vous habitez en appartement, 4 communes se sont portées volontaires pour expérimenter le compostage partagé/collectif: Banassac-Canilhac, Chanac, Esclanèdes et Saint-Germain-du-Teil. Rapprochez vous de votre mairie pour plus d'informations.

LE RECYCLAGE C'EST BIEN, MAIS RÉDUIRE C'EST ENCORE MIEUX

Bien que le recyclage reste important pour réduire la pression sur les ressources naturelles et minimiser les déchets, la réduction à la source demeure une stratégie essentielle pour atteindre des objectifs plus durables sur le plan environnemental. Le recyclage nécessite souvent des processus énergivores pour collecter, transporter, trier et transformer les matériaux. En réduisant les déchets, on réduit l'énergie utilisée et les émissions de gaz à effet de serre.

RÉDUIRE ET RECYCLER C'EST:

- > Eviter des coûts de transport et de traitement inutiles.
- > Préserver nos ressources naturelles en recyclant les déchets qui peuvent l'être et en réduisant notre gaspillage alimentaire.
- > Permettre une prise en charge de nos déchets au juste prix, en orientant les déchets recyclables vers les filières qui leur sont dédiées et dont le financement est assuré en tout ou partie par les producteurs de déchets.
- Maîtriser l'évolution des coûts de stockage de nos ordures ménagères, fortement impactés par l'évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

LA PRATIQUE DU BRÛLAGE PAR LES PARTICULIERS (DÉCHETS VERTS)

IL EST INTERDIT DE BRÛLER À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS ET IL CONVIENT SOIT DE LES BROYER SUR PLACE, SOIT DE LES ÉVACUER DANS UNE DÉCHETTERIE

Font exception à cette règle les déchets verts issus de la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillement.

En Lozère, il est obligatoire de débroussailler dans un rayon de 50 m autour des constructions de toute nature, situées en forêt ou à moins de 200 m de toute formation boisée (forêt, landes, maquis, garrigue).

Les déchets verts issus du débroussaillement réglementaire peuvent donc être brûlés en respectant les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2018-082-0001 du 23 mars 2018 réglementant l'usage du feu dans le département.



http://www.prevention-incendie-foret.com/

INCINÉRATION DES VÉGÉTAUX COUPÉS ISSUS D'UN DÉBROUSSAILLEMENT **RÉGLEMENTAIRE:**

POSSIBLE DU 1^{ER} OCTOBRE AU 31 MAI

mais en respectant les règles suivantes :

- > Le jour de l'incinération, appeler le SDIS (18 ou 112) et se conformer aux restrictions qu'il pourrait émettre en fonction des risques.
- > Assurer une surveillance directe et constante du feu.
- > Disposer à proximité d'une réserve d'eau.
- > Brûler des tas de petite taille.
- > Disposer d'un moyen d'alerte des pompiers (18 ou 112).
- > Ne pas brûler de nuit.
- > Eteindre complètement les braises avant d'abandonner le foyer.
- > Disposer les tas à incinérer de façon à ne pas occasionner de gênes pour le voisinage.

INTERDITE DU 1^{ER} JUIN AU 30 SEPTEMBRE

et toute l'année par vent égal ou supérieur à 25 km/heure ainsi qu'en cas de risque exceptionnel d'incendie déterminé par arrêté préfectoral

À PRATIQUER AVEC MODÉRATION

Le brûlage des déchets verts à l'air libre émet des gaz à effet de serre tels que le méthane et le dioxyde de carbone, qui jouent un rôle dans le dérèglement climatique et sont nocifs pour tous les êtres vivants.



(Source: Atmo 2018) 50 kg de déchets verts brûlés émettent autant de particules fines que : 13 000 km parcourus par une voiture diesel récente à 50 km/h et 14 000 km pour une voiture essence.



DÉCHETS AGRICOLES

La chambre d'agriculture de la Lozère, en lien avec la CC ALCT, organise deux collectes par an des plastiques agricoles, confiées à l'association COPAGE.

Les agriculteurs déposent gratuitement les déchets plastiques à la déchetterie de Trémolet et sur le terrain de la CUMA sur la commune de Chanac.

Ces plastiques sont ensuite récupérés par l'entreprise Environnement Massif Central (ficelles, filets, bâches d'ensilage, films d'enrubannage...).

CAMPAGNE DE COLLECTE DE FÉVRIER 2024



QUE FAIRE DES PNEUS USAGÉS?

La Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn propose un **point de collecte pour le recyclage des pneus usagés aux déchetteries de Trémolet et Esclanèdes.**

La collecte en déchetterie est assurée par Aliapur et concerne exclusivement les pneus de voitures et de deux-roues déposés par les particuliers.

Elle est gratuite mais soumise aux mêmes règles que la collecte dans les garages (pneus propres et secs). C'est le bon respect de ces règles qui permet de maintenir la gratuité des prestations.

A noter que lors d'achat de pneus chez un garagiste, celui-ci doit récupérer les pneus usagés.

LES DÉCHETTERIES DE LA CC ALCT

ESCLANÈDES

550, chemin de Fameillac 48230 ESCLANÈDES

06 72 93 15 18



Mercredi, Vendredi et Samedi 8h30-12h / 13h30-17h

SAINT-GERMAIN-DU-TEIL

Route de Montagut 48340 SAINT-GERMAIN-DU-TEIL

> 06 87 09 59 92 04 66 32 60 16



Mercredi & Samedi 10-12h / 13h30-16h30

TRÉMOLET

Baraque de Trémolet Saint-Georges-de-Lévejac 48500 MASSEGROS CAUSSES GORGES

> 04 66 48 14 06 06 42 38 89 80



Lundi au Samedi 10h-12h / 13h30-17h15

VIE COMMUNAUTAIRE

UNE NOUVELLE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

En novembre 2023, Jean-Claude SALEIL et Suzanne BADAROUX respectivement président et vice-présidente en charge de la politique jeunesse, ont accueilli les différents partenaires départementaux afin de signer la seconde CTG (Convention Territoriale Globale).

Elus et représentants de la Communauté de Communes, de la CCSS (Caisse Commune de Sécurité Sociale), de la MSA (Mutualité Sociale Agricole), du Département et de l'État ont, par cette signature, renouvelé leur collaboration jusqu'en 2028.

L'OBJECTIF EST DE DÉVELOPPER
LE SERVICE À LA POPULATION
DANS LES DOMAINES
DE LA PETITE ENFANCE, L'ENFANCE
ET LA JEUNESSE, LA PARENTALITÉ,
L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE,
LA PRÉVENTION SANTÉ,
L'ACCÈS AU DROIT ET AU NUMÉRIQUE

Cela représente environ 525 000€ par an versés aux gestionnaires des structures du territoire.

Ces différentes thématiques qui sont le fondement de cette convention, ont été mises en lumière par un travail de concertation des différentes structures signataires et vont permettre de travailler avec les acteurs locaux (collectivités, associations...) à améliorer encore ces services.

Ce temps officiel a permis à toutes les parties en présence de se féliciter de la valeur des échanges durant la phase de construction de cette deuxième convention territoriale globale.

Durant les quatre prochaines années, les partenaires resteront disponibles pour soutenir techniquement et financièrement la communauté ALCT dans cette mission étroitement liée au bien vivre et au vivre ensemble sur le territoire en tenant compte des spécificités des bassins de vie.

INAUGURATION DE LA BLANCHISSERIE "L'OCCITANE"

3 AVRIL 2024

Le développement économique est une des priorités de la CC ALCT. C'est donc avec plaisir qu'elle a soutenu le projet d'extension de la blanchisserie l'Occitane au Massegros dont l'inauguration a eu lieu le 3 avril 2024.

Nous souhaitons une vive réussite à Messieurs BILLARD et BOISSET et comptons sur les acteurs du territoire pour solliciter ces professionnels.



Les locaux de la CC ALCT vont faire l'objet de travaux de rénovation énergétique et réhabilitation. Le chantier débutera au mois de septembre pour un durée d'environ 18 mois.

Pendant ce temps, les bureaux sont provisoirement transférés dans les locaux de l'ancienne trésorerie dans le centre de La Canourgue:

5, place du Portal 48500 LA CANOURGUE

(Déménagement prochainement)





Bel été à vous mais n'oubliez pas, le tri ne prend pas de vacances!



16, Quartier de Trémoulis - 48500 LA CANOURGUE Tél. : 04 66 31 41 23 - Mail : contact@ccalct.fr - Site : https://www.ccalct.fr/

OUVERTURE AU PUBLIC:

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h Le mercredi de 9h à 12h